

Dossier : école maternelle



Elle nous est enviée notre école maternelle et à juste titre !
Zoom sur cette école particulière... Ô combien fondamentale

Lieu d'accueil, de développement, lieu d'instruction : un peu d'histoire

C'est au début du XIX^{ème} siècle en France que se développent les 1ers lieux d'accueil collectifs mixtes (appelés "salle d'asile") à vocation sociale : il s'agit d'accueillir et de protéger de la rue les enfants des ouvrières. Ces salles se transforment en lieux éducatifs sous l'impulsion de Pauline Kergomard et prennent le nom d'écoles maternelles en 1881. Nommée Inspectrice Générale des écoles par le ministre de l'Instruction Publique F. Buisson, elle prône une initiation à la lecture, écriture et calcul avant 5 ans. Par contre, elle fait acter par les programmes que le jeu est le premier travail du jeune enfant !

La question de la spécificité de cette école pour les moins de 6 ans, éducative et instructive à la fois, est donc posée depuis sa création et ne cesse d'alimenter les débats.



Les mandats du SNUipp-FSU (revendications issues du Congrès de St Malo 2013)

L'école maternelle est une école particulière qui doit être adaptée aux besoins spécifiques des jeunes enfants (espace, effectifs, matériel...).

Les effectifs ne doivent pas dépasser 25 élèves, 20 en ZEP, 15 en PS et TPS.

Tous les enfants de moins de trois ans dont les parents en font la demande doivent pouvoir être scolarisés et à ce titre doivent être comptabilisés lors des opérations de carte scolaire.

Des formations et un travail de concertation sont nécessaires pour tous les personnels.

Pour le SNUipp-FSU, l'école maternelle est essentielle et ne peut rester en l'état !

Les effets positifs de la scolarisation en maternelle

Une recherche en France a été menée par l'IREDU (Institut de Recherche sur l'Éducation), en 2009. La fréquentation de l'école maternelle :

- améliore le développement des concepts fondamentaux chez les élèves (espace/temps notamment),
- agit sur le développement personnel et social de l'enfant : il est intégré et vit dans une micro société, autre que la famille, avec ses usages, ses codes et ses règles propres,
- si elle a lieu dès 2 ans, améliore les acquisitions à l'école élémentaire,
- réduit la probabilité de redoublements ultérieurs.

Lieu de développement et d'échanges, l'école maternelle agit comme un tremplin pour les élèves.

L'école maternelle dans le Rhône, c'est ... (rentrée 2012 source DA)

- 63 847 élèves
- 310 écoles maternelles
- 280 écoles primaires avec classes maternelles
- 2337 classes

Les seuils dans le département : trop c'est trop !

	OUVERTURES	FERMETURES
ORD	33	31
DIFF	33	30
RAR/RRS	29	25

Avec des effectifs pouvant aller jusqu'à 32 par classe, il faut une détermination sans faille, un professionnalisme hors pair et des trésors d'ingéniosité de la part des enseignants pour accompagner correctement chacun des enfants qui leur est confié sur la route des apprentissages. Leur permettre d'acquérir de solides bases est un défi de tous les jours ! Les enseignants, avec le SNUipp, ne cessent de déplorer cette situation et de revendiquer des effectifs décents.

Cherchez l'erreur

La classification DIFF est une particularité du Rhône, les 2 ans y sont comptabilisés comme en RRS/RAR. Pourtant les seuils d'ouverture ne sont pas ceux de RRS/RAR mais ceux des écoles ordinaires où les 2 ans ne sont, le plus souvent, pas scolarisés.

Lors du CDEN de novembre 2013, interpellé depuis de nombreuses années par le SNUipp, le DASEN a indiqué qu'il serait attentif à la problématique des seuils de maternelle. Il y a urgence !

Dossier : école maternelle



27 - 31 janvier 2014

semaine départementale de la maternelle

Dans le cadre de "la priorité donnée au primaire", une semaine spéciale est initiée par le Directeur Académique du Rhône.

Le SNUipp-FSU appelle tous les enseignants à montrer la réalité des écoles (portes ouvertes, projet spécifiques...) mais aussi à dénoncer les carences et à revendiquer ce qu'il faudrait pour garantir un service d'éducation de qualité pour nos jeunes élèves.

Des actions simples :

- chaque enseignant arbore, le logo "Oh à la maternelle on apprend"
- chaque école adresse une lettre aux parents expliquant ce qu'il faudrait pour plus de réussite.

Dossier complet sur le site du SNU avec les modalités d'actions proposées par le SNUipp ainsi qu'un point de législation.

Le SNUipp-FSU organisera cette semaine-là, une conférence de presse pour communiquer la réalité des conditions d'enseignement dans les écoles et les manques constatés: effectifs, remplacement, comptabilisation des 2 ans scolarisés, locaux, formation initiale et continue, programmes, amélioration des conditions de scolarisation des enfants en situation de handicap... Sondage à remplir sur le site du SNUipp pour alimenter notre communication.



Disponible à la section :



**La maternelle à l'honneur à l'Université de Printemps Rhône-Alpes
le vendredi 18 avril 2014**



Après Françoise Carraud (Printemps 2012), Mireille Brigaudiot (Printemps 2013), c'est Viviane Bouysse qui interviendra lors de la 3ème Université de Printemps Rhône-Alpes (temps de formation syndicale, ouvert à tous). Inspectrice Générale de l'Éducation Nationale, Viviane Bouysse intervient régulièrement dans les réflexions que mène le SNUipp sur l'école maternelle : crise d'identité, décryptage de ce qu'elle pourrait être, pratiques pédagogiques... Des vidéos sont en ligne sur le site du SNUipp national :

<http://www.snuipp.fr/>

Le programme complet et les modalités d'inscription à l'Université de printemps, bientôt sur notre site !

Pour le SNUipp-FSU

L'école maternelle doit rester une école avec, certes des programmes (tout en se gardant bien d'une quelconque primarisation), mais aussi une organisation et une pédagogie qui prennent en compte les besoins affectifs et physiologiques des jeunes enfants. Il faut, dans le Rhône particulièrement, de vraies améliorations sur les effectifs, les remplacements, la comptabilisation des 2 ans en ordinaire, la formation continue et l'accompagnement par les RASED, pour une meilleure prévention. Il faut également une amélioration qualitative de la scolarisation des enfants en situation de handicap et un allègement des effectifs dans les classes qui les accueillent.

Cela a été dit le 30 novembre 2012 au DASEN lors de l'audience demandée par le SNUipp, à l'issue d'un CS "spécial maternelle" qui avait réuni de nombreux enseignants. Le DASEN a donné son accord pour la mise en place d'une rentrée échelonnée sur 6 jours pour les plus jeunes alors que certains IEN souhaitaient la balayer d'un trait. Depuis, un espace maternelle a été créé sur le site de la DA. Mais le compte est loin d'y être pour l'école maternelle !

Le SNUipp-FSU restera offensif pour faire entendre les revendications légitimes pour les jeunes élèves !